

Compte-rendu de la réunion mensuelle en visioconférence du vendredi 11 décembre 2020 à 18h

11 participant-tes

Marie-Brigitte donne les conseils d'utilisation du micro et de prise de parole.

Joël présente le nouveau bureau : Marie-Brigitte Madinier, coprésidente
Joël Poux, coprésident
Catherine Wampouck, trésorière
Marie-Brigitte Madinier, secrétaire
Chantal Blot, secrétaire adjointe

Le comité de pilotage (COPIL) n'a pas changé : Michelle Gardon, Catherine Wampouck, Chantal Blot, Michel Chantereau, Joël Poux, Patrick Génestier, Eric Botton et Marie-Brigitte Madinier.

Catherine nous informe sur les adhésions :

A ce jour 59 adhérents et 3 nouvelles adhésions soit 62 adhérents contre 112 l'exercice dernier. Baisse liée au covid et à l'annulation du forum des associations .

Le samedi matin il ya toujours une quinzaine de commandes voir une vingtaine. Ce n'est pas toujours les mêmes. Comme le marché est ouvert contrairement au 1er confinement certains de nos adhérents vont sur le marché pour les légumes mais restent fidèles pour les fruits et œufs.

Retours sur les 2 visioconférences organisées par la métropole sur les thèmes suivants :

- Bio déchets
- Allongement de la durée de vie des objets

En pièces jointes 2 dossiers compte-rendu des 2 visioconférences.

Joël nous informe sur « les assises des la transition » qui auront lieu en janvier

https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/espace_presse/ville_jardin_developpement_durable/ORLANS_1.PDF

L'association va remettre « en route » la journée BiOlivet prévue le dimanche 30 mai 2021, une réunion en visioconférence est prévue le jeudi 14 janvier à 11h pour réorganiser les tâches des groupes de travail déjà constitués.

Informations données par Michel Chantereau par rapport au jugement du tribunal
Quelques commentaires sur le jugement du Tribunal administratif du 24 novembre 2020 qui a rejeté notre requête.

Nous sommes déboutés parce que le tribunal estime que la métropole respecte la loi (il y a un aménagement). Depuis le début, nous le craignons, un aménagement *a minima* risquait de suffire, la loi étant très peu contraignante comme l'a indiqué la rapporteure publique. Pour ce qui concerne le choix de privilégier les places de stationnement à la sécurité des cycliste, rien d'illégal. En effet, les voies appartenant au domaine public sont affectées à la fois à la circulation **et** au stationnement. Le juge estime donc que dans les places de parking ne sont pas négociables sur le plan légal, et s'il ne reste plus assez de largeur pour les vélos, l'aménagement cyclable minimal (bande cyclable, pictogramme etc.) ne contrevient pas à la loi.

Nos juristes trouvent malgré tout que le jugement est positif parce que notre requête est parfaitement recevable et que les prétentions de la métropole à nous faire payer 3000 € ont été rejetées. Il est vrai que la loi prévoit que la partie perdante rembourse les frais engagés par la partie victorieuse. Le juge garde la possibilité de moduler cette disposition, et c'est en notre faveur.

Pour ce qui est de l'appel, la FUB nous dissuade de nous engager dans cette voie : le recours à un avocat est obligatoire et, en cas d'échec, nous pourrions nous exposer à des frais irrépétibles à verser à la Métropole (nous n'aurions pas la clémence du TA d'Orléans) dommageables pour l'association. Sans compter le dommage collatéral de perte de crédibilité auprès des collectivités territoriales partenaires.

Sylviane nous parle des « mille lectures d'hiver » que l'on pourrait organiser au sein de l'association.

Choix du lieu ? La bibliothèque, la salle Harmonie ?

<https://ciclic.fr/livre-lecture/mille-lectures-d-hiver>

débat autour du sujet : les « mille lectures » s'inscrivent-elles dans la transition ? (*la culture fait partie de la transition, convivialité, échanges....*). *On ne peut pas choisir le thème de la lecture...la bibliothèque, pourquoi pas? Jean-Christophe parle du 3ème lieu qu'est la bibliothèque (1er lieu : la maison, 2ème lieu : le travail, 3ème lieu : culture) Martine ajoute qu'il existe un 4ème lieu : l'extérieur (pourquoi pas des lectures dehors).*

En résumé : pour accueillir les « mille lectures » en février/ mars il faudrait s'inscrire avant le 17 janvier 2021.

Une réunion de COPIL le mercredi 13 janvier donnera sa réponse.

Fin de la réunion à 19h30